

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	13 juin 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 juin 2019	En exercice : 50 Présents : 37 Votants : 47

Séance du 19 juin 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi dix-neuf juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heure, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET (arrivé à 19 h 33), M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR (arrivé à 19 h 20), Mme Ludvine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Claude GRUET, pouvoir à M. Bruno JAN,
Mme Régine PASQUIER, pouvoir à M. Nicolas SORET,
Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, pouvoir à M. Michel DEFRANCE,
M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER,
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Laurence MARCHAND, pouvoir à M. Hassan LARIBIA,
Mme Emilie LAFORGE, pouvoir à M. Jacques COURTAT,
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Thierry LEAU,
M. Guy BOURRAS, pouvoir à Mme Sylvie BLANC,
Mme Laure FARO, pouvoir à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Gilles-Maxime POIBLANC,
M. Jean PARMENTIER,
M. Alain PETER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludvine DUFOUR

Objet : recrutement d'emplois saisonniers – été 2019

Objet : recrutement d'emplois saisonniers – été 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-1,

Considérant la nécessité durant la période estivale d'assurer la continuité du service public,

Considérant la nécessité de recruter des agents contractuels pour exercer lesdites fonctions,

Considérant la nécessité de fixer la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération des emplois saisonniers,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des Maires en date du 6 juin 2019,

Vu l'exposé de la vice-présidente,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'emplois saisonniers sur les missions décrites ci-après :
 - Pôle environnement : administratif et service collecte,
 - Piscine : tenue des vestiaires et entretien des locaux.
- **FIXE** les niveaux de rémunérations correspondant au premier grade de la fonction publique territoriale, à l'indice brut 348, indice majoré 326.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux différents budgets primitifs de l'année 2019.
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ces recrutements.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET